

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 27 juin 2023.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, DE MIRAS Magalie, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, PHILIPPS Thierry, HAUSELMANN Antoine, MORIZOT Matthieu,
ABSENTS EXCUSES : Mrs. HAZARD Pierre (pouvoir à Mr HAUSELMANN), BETIZEAU Philippe,
ABSENT : Mr. ARNAUD Régis,
Secrétaire de séance : Mme. BESSON-CULOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mme BESSON-CULOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Mai 2023 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 27 juin 2023 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

N° 01 Demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime pour le changement de fenêtres à l'école de Sablonceaux

Dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibération du 24/06/2020) ; Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'elle a validé le devis de l'entreprise ABR IDEAL MENUISERIE pour le remplacement de deux fenêtres de l'une des classes de l'école de Sablonceaux pour un montant de 5 667.66 € H.T (6 801.19 €)

Elle propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant la délégation donnée au Maire et le choix de l'entreprise ABR IDEAL MENUISERIE pour le remplacement de deux fenêtres de l'une des classes de l'école de Sablonceaux pour un montant de 5 667.66 € H.T (6 801.19 €)
 - SOLLICITE une aide financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour les travaux de remplacement de deux fenêtres à l'école de Sablonceaux
 - CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer les pièces afférentes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

Ces travaux seront effectués durant les vacances scolaires ainsi que le marquage au sol dans la cour.

N° 02 Décision modificative N°01-2023 Budget principal

Les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numé	34 360,00	13251 (13) : GFP de rattachement	37 492,50
2031 (20) : Frais d'études	81 936,00	13258 (041) : Autres groupements	632,51
2031 (041) : Frais d'études	59 959,70	1641 (16) : Emprunts en euros	390 700,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	632,51	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	-390 700,00
21534 (21) - 11 : Réseaux d'électrification	632,50	21568 (041) : Autre mat et outil d'incendie e	1 170,00
2183 (21) - 105 : Matériel de bureau et mat	2 500,00	2313 (041) : Constructions	48 008,30
2313 (23) - 41 : Constructions	-49 350,00	2315 (041) : Installation, matériel et outill	10 781,40
2313 (23) - 42 : Constructions	-32 586,00		
	98 084,71		98 084,71

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	6 000,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	285,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	2 500,00		
611 (011) : Contrats de prestations de servi	1 608,00		
615231 (011) : Voiries	3 000,00		
615232 (011) : Réseaux	600,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-20 249,00		
6184 (011) : Versements à des organismes d	1 000,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national e	165,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	425,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplém	1 757,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci	100,00		
6531 (65) : Indemnités	684,00		
6533 (65) : Cotisations de retraite	870,00		
657348 (65) : Autres communes	1 255,00		
	0,00		
Total Dépenses	98 084,71	Total Recettes	98 084,71

N° 03 Généralisation de l'instruction budgétaire et financière M57 en remplacement de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2024 pour les différents budgets de la commune : choix de la nomenclature abrégée ou développée

La norme comptable M57 est la plus récente et permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le conseil municipal de SABLONCEAUX,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2022 et la possibilité de choix de la nomenclature pour les communes de moins de 3 500 habitants,

VU l'avis favorable du comptable en date du 06/07/2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 et fait le choix de la nomenclature développée à compter du 1er janvier 2024 pour l'ensemble des budgets de la commune :
 - Budget principal Sablonceaux 43100
 - Budget annexe Boulangerie 43101
 - Budget annexe Quartier de la Vieille Forge 43103
 - Budget annexe Espace commercial et de services 43104
 - Budget annexe 3 terrains 43105
 - Budget CCAS 43102
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers :

- Le Conseil est informé :
 - o Travaux à prévoir à la boulangerie :
 - Changement de pierres de taille de l'encadrement de porte du fournil
 - Volets à l'étage à revoir
 - o A la fin du mois aménagement du cheminement piéton le long de la Rue du Pont de l'écluse côté droit en allant vers la boulangerie (travaux prévus depuis 2 ans)
 - o Les travaux ont débuté Route du Claireau par le changement de la canalisation d'eau (Eau17) et se poursuivront par l'aménagement de la route jusqu'à la Martinerie à partir de septembre prochain
 - o Rappel du Violon sur la Ville à Sablonceaux le dimanche 23 juillet prochain en accès libre. Comme chaque année, la commune devra assurer la restauration des artistes. Une réunion s'est tenue avec les associations et certains élus hier soir pour l'organisation de cette manifestation.
- Mme la Maire informe le Conseil que l'Office du Tourisme Communautaire (OTC) propose une visite guidée de l'Abbaye de Sablonceaux aux membres du Conseil Municipal et agents de la

- commune. La date est fixée au mardi 18 juillet 2023 à 19 heures s'en suivra un moment convivial.
- Mr HAUSELMANN indique qu'il a assisté à un match de tennis dimanche où se trouvait simultanément des boulistes sur les terrains jouxtant les courts. Les joueurs de tennis ne sont pas gênés, seul reproche pour les spectateurs sur les bancs se trouvant en retrait des terrains de boules.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 20 heures 05.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 :

N° 01 Demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime pour le changement de fenêtres à l'école de Sablonceaux

N° 02 Décision modificative N°01-2023 Budget principal

N° 03 Généralisation de l'instruction budgétaire et financière M57 en remplacement de l'instruction M14 au 1^{er}.janvier 2024 pour les différents budgets de la commune : choix de la nomenclature abrégée ou développée

Membres du Conseil Municipal - Séance du 06 Juillet 2023 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^è . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^è . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^è . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Absent(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Présent(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAUSELMANN
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Présent(e)	
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Présent(e)	

Le président,

Le secrétaire,